



ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

Lycée des métiers
Des services et des soins
A la personne

62, rue Camille Pelletan
BP 80139
33151 CENON CEDEX

Le Proviseur
THEVENET Mireille

➤ Téléphone :
05.57.80.37.00

➤ Télécopie :
05.56.32.57.16

➤ Mèl :
ce.0330069w@ac-bordeaux.fr

➤ Site :
www.lycée-lamorlette.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Renseignements

Votre Entreprise Siren / Siret :	Etablissement Bénéficiaire : 330094 Lycée des Métiers des Services et des soins à la personne 62 Rue Camille PELLETAN BP 80139 – 33151 CENON Cedex Siret : 193 300 696 000 13
---	---

Contact de l'entreprise

Nom : Prénom :

Tel : Email :

Votre masse salariale 2021 :€

X 0,68% =€

Solde École de 13 % TA 2022 :€

Montant de Votre Versement :€

Code UAI de l'École : 0330069W

Au profit de l'École : Lycée « La Morlette » Lycée des métiers des services et des soins à la personne.

Mode de règlement :

Virement

IBAN : FR76 1007 1330 0000 0010 0074 270

BIC : TRPUFRP1

Mentionner votre n° de Siret en libellé de virement

Chèque

A l'ordre de l'agent comptable du Lycée des Métiers « La Morlette »